
**TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS
DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE**

États financiers

31 mars 2023

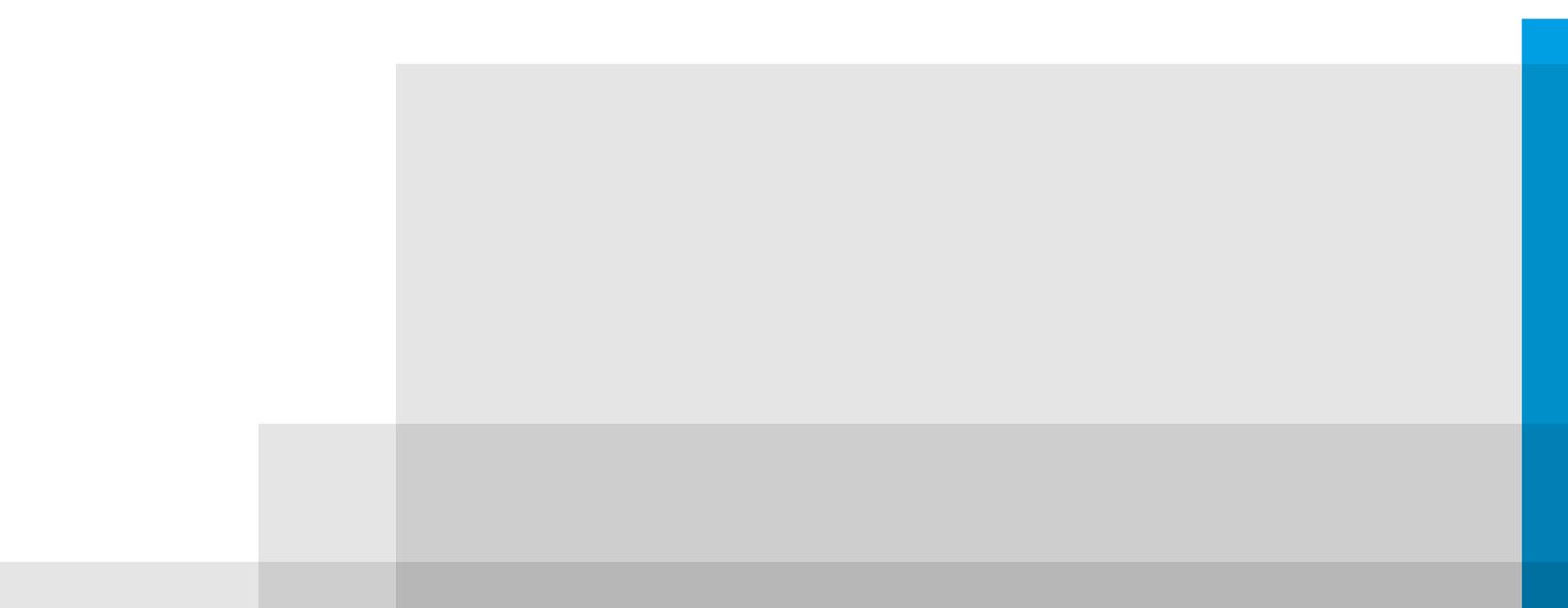


TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

États financiers

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
Annexes	13 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹
FBL S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 25 mai 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A115330

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

5

	2023	2022
Produits		
Subvention - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE		
- Financement à la mission de base	325 455 \$	216 834 \$
Projet - La grande orientation (annexe A)	199 731	299 020
Projet - Fonds d'urgence Covid-19 (annexe B)	-	280 000
Projet - Cercle d'échanges (annexe C)	65 642	46 358
Projet - Transformation sociale (annexe D)	6 117 475	-
Honoraires de gestion	24 713	34 779
Autres subventions	6 904	7 648
Cotisations	57 667	57 095
Intérêts	56 480	4 595
	6 854 067	946 329
Charges		
Projet - La grande orientation (annexe A)	199 731	299 020
Projet - Fonds d'urgence Covid-19 (annexe B)	-	266 855
Projet - Cercle d'échanges (annexe C)	65 642	46 358
Projet - Transformation sociale (annexe D)	5 917 475	-
Salaires et charges sociales	385 584	268 846
Assurances	2 059	1 854
Télécommunications	10 268	7 661
Fournitures et frais de bureau	7 985	4 957
Représentation et autres déplacements	42 615	9 368
Honoraires professionnels	5 864	5 979
Abonnement et cotisations	3 038	2 705
Loyer	17 839	16 981
Entretien et réparations	3 636	426
Vie associative	73 890	48 905
Amortissement - Immobilisations corporelles	2 838	1 454
Frais bancaires	1 813	1 087
	6 740 277	982 456
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	113 790 \$	(36 127) \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2023

6

				2023	2022
	Affecté	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
Solde au début	90 601 \$	7 409 \$	137 805 \$	235 815 \$	271 942 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(2 838)	116 628	113 790	(36 127)
Investissement en immobilisations	-	5 121	(5 121)	-	-
Affectations internes (note 6)	30 000	-	(30 000)	-	-
Solde à la fin	120 601 \$	9 692 \$	219 312 \$	349 605 \$	235 815 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Bilan

31 mars 2023

7

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 642 814 \$	7 638 317 \$
Comptes clients	4 322	666
Frais payés d'avance	5 739	10 130
	1 652 875	7 649 113
Immobilisations corporelles (note 3)	9 692	7 409
	1 662 567 \$	7 656 522 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	49 812 \$	33 944 \$
Apports reportés (note 5)	1 263 150	7 386 763
	1 312 962	7 420 707
ACTIF NET		
Affecté (note 6)	120 601	90 601
Investi en immobilisations	9 692	7 409
Non affecté	219 312	137 805
	349 605	235 815
	1 662 567 \$	7 656 522 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

8

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	113 790 \$	(36 127) \$
Ajustement pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	2 838	1 454
	116 628	(34 673)
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Comptes clients	(3 656)	(666)
Subventions à recevoir	-	11 200
Frais payés d'avance	4 391	(7 325)
Créditeurs	15 868	12 157
Apports reportés	(6 123 613)	6 973 069
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(5 990 382)	6 953 762
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 121)	(6 755)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(5 121)	(6 755)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(5 995 503)	6 947 007
Encaisse au début	7 638 317	691 310
Encaisse à la fin	1 642 814 \$	7 638 317 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2023

9

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif de favoriser la promotion, la concertation, la consolidation et l'organisation ainsi que le développement des secteurs d'activité bénévole sur le territoire national.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des apports

Les apports, incluant les subventions, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Comptabilisation des autres produits

Les produits tirés des cotisations sont reportés et sont comptabilisés initialement à titre de produits reportés. Les produits sont ensuite comptabilisés aux résultats de façon linéaire sur la durée des cotisations lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les honoraires de gestion sont comptabilisés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement certain.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2023

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2023

11

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	11 922 \$	10 695 \$	1 227 \$	1 534 \$
Équipement informatique	33 418	24 953	8 465	5 875
	45 340 \$	35 648 \$	9 692 \$	7 409 \$

4. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs	12 498 \$	2 786 \$
Frais courus	-	5 711
Salaires et vacances	34 083	23 479
Retenues à la source et charges sociales	3 231	1 968
	49 812 \$	33 944 \$

5. APPORTS REPORTÉS

Le tableau suivant présente les variations des apports reportés destinés à couvrir les charges de fonctionnement :

	2023	2022
Solde de début	7 386 763 \$	413 694 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(6 173 882)	(331 374)
Montants reçus pour le prochain exercice	50 269	7 304 443
Solde à la fin	1 263 150 \$	7 386 763 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2023

12

6. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 30 000 \$ (aucun au 31 mars 2022) pour le fonds du groupe tactique et le conseil d'administration de l'organisme n'a affecté aucun montant (15 870 \$ au 31 mars 2022) pour le fonds des cotisations. L'organisme n'a utilisé aucun montant (45 000 \$ au 31 mars 2022) pour l'embauche d'agents de soutien et a utilisé aucun montant (10 895 \$ au 31 mars 2022) pour le fonds de vie associative. Le solde de ces montants réservés est de 120 601 \$ au 31 mars 2023 (90 601 \$ au 31 mars 2022). L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2023	2022
Groupe tactique	50 000 \$	20 000 \$
Fonds des cotisations	70 601	70 601
	120 601 \$	90 601 \$

7. ENGAGEMENT

L'organisme loue un local en vertu d'un bail venant à échéance le 30 novembre 2023. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2024	12 428 \$
------	-----------

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2023

13

	2023	2022
ANNEXE A - PROJET - LA GRANDE ORIENTATION		
Produits		
Subvention - FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON	199 731 \$	299 020 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	95 000	95 000
Formation	34 672	6 993
Représentation, vie associative et autres frais de déplacements	43 098	75 414
Honoraires professionnels	26 961	121 613
	199 731	299 020
	- \$	- \$

ANNEXE B - PROJET - FONDS D'URGENCE COVID-19

Produits		
Subvention - FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON	- \$	280 000 \$
Charges		
Fonds d'urgence Covid-19	-	266 855
	- \$	13 145 \$

ANNEXE C - PROJET - CERCLE D'ÉCHANGES

Produits		
Subvention - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	65 642 \$	46 358 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	42 267	28 167
Formation	2 643	-
Honoraires professionnels	8 974	14 905
Représentation et autres frais de déplacements	11 434	1 586
Vie associative	324	1 700
	65 642	46 358
	- \$	- \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2023

14

	2023	2022
ANNEXE D - PROJET - TRANSFORMATION SOCIALE		
Produits		
Subvention - FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON	6 117 475 \$	- \$
Charges		
Transferts aux corporations de développement communautaire	5 812 710	-
Salaires et charges sociales	80 000	-
Honoraires professionnels	16 499	-
Représentation et autres déplacements	5 741	-
Vie associative	2 525	-
	5 917 475	-
Bénéfice net	200 000 \$	- \$